



## **Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique 2024**

### **Critères de sélection en ski cross**

*Les renseignements suivants sont publiés conformément au calendrier en ligne de la Fédération internationale de ski (FIS). Dans l'éventualité où la FIS décide de modifier les dates ou le lieu de l'événement, les critères de sélection des Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique 2024 seront également mis à jour et publiés de nouveau.*

#### **1.0 PRÉAMBULE**

Les Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique 2024 auront lieu à Chiesa in Valmalenco, en Italie, du 3 au 6 avril 2024. L'équipe canadienne de ski cross (ÉCSC) procédera à la sélection des athlètes qui participeront aux Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique 2024 (discipline ski cross) en fonction des présents critères de sélection.

#### **2.0 COMPÉTENCE**

Les Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique se déroulent selon les règles établies par la Fédération internationale de ski (FIS).

#### **3.0 PRINCIPES DIRECTEURS**

Les principes directeurs suivants ont été pris en considération dans l'élaboration des critères de sélection des Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique 2024 :

- Le principal objectif de l'ÉCSC est de remporter des médailles aux Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique.
- Les athlètes de ski acrobatique sélectionnés pour représenter le Canada à ces championnats doivent démontrer qu'ils ont la capacité de monter sur le podium.
- Les avantages à long terme liés à la compétition et à l'acquisition d'expérience de calibre international seront également pris en compte

#### **4.0 DATES IMPORTANTES.**

- L'ÉCSC présentera une liste préliminaire des membres potentiels de l'équipe au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2024 conformément au paragraphe 9.2 des Règles des CMJ FIS
- L'ÉCSC dévoilera la liste finale des athlètes qui prendront part aux Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique FIS 2024 au plus tard le 17 mars 2024 (date limite).
- Les athlètes devront confirmer leur intention d'y participer avant le 10 février 2024 en envoyant leur réponse par courriel à [cmorrison@alpinecanada.org](mailto:cmorrison@alpinecanada.org).
- L'ÉCSC doit soumettre la liste finale des athlètes au comité organisateur des Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique le 21 mars 2024.



## 5.0 COMPÉTITIONS ADMISSIBLES

Toutes les compétitions FIS ayant des résultats de points FIS valides entre le 15 octobre 2023 et le 15 mars 2024 sont admissibles à la procédure de sélection décrite au point 8.0 ci-dessous.

## 6.0 ATHLÈTES ADMISSIBLES

Les athlètes de ski acrobatique qui compétitionnent en ski cross seront admissibles à la sélection des Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique 2024 à condition qu'ils répondent aux critères suivants :

- Être membre d'un club de ski alpin ou de ski cross reconnu au Canada;
- Être né entre 2003 et 2007;
- Être membre en règle d'ACA;
- Détenir une carte FIS valide en ski acrobatique, une assurance voyage et un passeport.

## 7.0 QUOTAS

- La FIS détermine le nombre maximal d'athlètes pouvant participer aux Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique 2024 pour chaque pays inscrit.
- Les quotas fixés sont de quatre (4) athlètes par sexe et par épreuve.
- L'ÉCSC n'est pas tenu de remplir les quotas dans une discipline et se réserve le droit de sélectionner moins d'athlètes que les quotas alloués par la FIS.

## 8.0 PROCÉDURES DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

Les athlètes de ski acrobatique admissibles à participer aux Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique 2024 seront sélectionnés en vertu de la procédure ci-dessous.

1. Les athlètes de ski cross seront classés séparément selon leur sexe en fonction des critères suivants :
  - a. La moyenne des deux (2) meilleurs résultats de points FIS aux compétitions admissibles.
    - i. En cas d'égalité de la moyenne des deux meilleurs résultats, le meilleur résultat des athlètes sera utilisé pour départager les athlètes. S'il y a toujours égalité, le troisième meilleur résultat des athlètes sera utilisé. Si l'égalité persiste, on utilisera la liste de base (Base List) 2023-2024 de la FIS.
  - b. Tous les dossiers des athlètes admissibles ayant moins de 100 points FIS pourraient faire l'objet d'un examen par le personnel de l'ÉCSC afin de s'assurer que ces athlètes détiennent les compétences nécessaires pour compétitionner aux Championnats du monde juniors FIS.
  - c. L'ÉCSC fera appel à l'avis de ses experts dans le processus final de sélection.



2. La gestionnaire des opérations de l'équipe de ski cross et l'équipe de direction de l'ÉCSC et de l'équipe NextGen dresseront une liste de recommandations des athlètes admissibles aux Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique 2024. Cette liste sera acheminée au directeur de la haute performance, Ski cross d'ACA.
3. Le directeur de la haute performance, Ski cross approuvera la sélection finale des athlètes qui participeront aux Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique 2024.

## **9.0 CIRCONSTANCE IMPRÉVUES**

Dans le cas où des circonstances imprévues (telles qu'établies par l'ÉCSC) ou une blessure ne permettraient pas d'appliquer de façon juste et objective les critères de sélection, l'ÉCSC se réserve le droit de prendre une décision concernant la marche à suivre.

Si les critères de sélection font en sorte que le nombre d'athlètes est inférieur aux quotas, l'ÉCSC se réserve le droit de modifier les critères pour inclure d'autres athlètes.

## **10.0 APPEL**

Il est possible de contester la décision de l'ÉCSC concernant les athlètes sélectionnés pour les Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique 2024 en vertu des procédures prévues à cet effet dans la Politique en matière d'appel de l'ÉCSC.

## **11.0 SOUTIEN FINANCIER**

Les athlètes sélectionnés par l'ÉCSC pour participer aux Championnats du monde juniors FIS de ski acrobatique 2024 devront payer les dépenses associées à cet événement. L'ÉCSC n'est pas en mesure de fournir un quelconque financement pour les dépenses.